

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 26 août 2011 à 18 h 30

---

Réf. SP.IG - 403.2011

L'An Deux Mille Onze, le vendredi vingt-six août à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean Baptiste SALLABERRY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. SALLABERRY (Maire) – M. VIEIRA, M.BEITIA, M.BERRA, Mme LAXAGUE, Mme ZUBIETA, Mme ESTOMBA, Mme DUHART ETCHENAUSIA (Adjoints) – Mme BERNARD CUISINIER, Mme CADIEU, M.LOPEZ DARRIBAT, Mme BERAZA LABATTUT, M. NARVARTE, M.LARRARTE ITURRIZA, M.CASTANIER, Mme DESTRUHAUT, M.BURGUET, Mme ARRIZABALAGA, M.ECENARRO, Mme KEHRIG, M.ETCHEVERRY, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M. ELIZALDE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M.CHENUT qui donne procuration à M. CASTANIER, Mme UGARTEMENDIA qui donne procuration à M.SALLABERRY, Mme BRUANT qui donne procuration à Mme BERNARD CUISINIER, M. Yannick CAZALIS qui donne procuration à M.LOPEZ DARRIBAT, Mme SEGADE, Mme BRIAIS, M.MADIN qui donne procuration à M.BURGUET, Melle Christelle CAZALIS qui donne procuration à Mme KEHRIG, M.SUERTEGARAY qui donne procuration à M.ECENARRO.

Secrétaire de séance : Mme DUHART ETCHENAUSIA.

En préambule, M. le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence suite au décès assez brutal de M. Jacques CANEROT qui a été conseiller municipal de 1995 à 2001.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2011 par Mme DUHART, désignée en qualité de secrétaire de séance.

Ce document, mis aux voix, est adopté à l'unanimité -

Monsieur le Maire rend ensuite compte à l'assemblée des diverses décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal, à savoir :

- Renonciations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 13 mutations foncières pour un montant global de 4 347 000,00 €.

- Décisions :

082.2011 Exploitation et maintenance des installations thermiques, de ventilation, de traitement d'air et d'eau dans les bâtiments communaux - Tennis Club Hendayais - Avenant au marché de travaux (863.51 € TTC)

083.2011 Fourniture de repas aux restaurants scolaires municipaux - LOT 1 : marché avec le Lycée Professionnel Aizpurdi

084.2011 Fourniture de repas aux restaurants extrascolaires municipaux - Marché Sté Avenance

085.2011 Immeuble communal 19 rue de l'Eglise - Mise à disposition de bureau à la Sté MABEA DECO

086.2011 Hangar de Sopite - Mise à disposition du Comité des Fêtes

087.2011 Eglise Saint Vincent - Remplacement du chauffage et de l'éclairage intérieur - Marché SAS DELESTRE Ind. (30 508.64 €TTC)

088.2011 Bureau mairie - Mise à disposition du CICAS Bayonne

089.2011 Fourniture d'engrais et produits phytosanitaires espaces verts - Marché (procédure adaptée à bons de commande - Comptoir Agricole du Pays Basque

090.2011 Fourniture de matériel de motoculture - LOTS 1 / 3 / 5 / 7 - Marché SARL FOLLOPE  
091.2011 Fourniture de matériel de motoculture - LOTS 2 / 4 / 6 - Marché Sté Comptoir  
Agricole Labourdin

L'ordre du jour est ensuite abordé :

SUR RAPPORTS DE M. SALLABERRY

#### **065.2011 - RENOUELEMENT DU BAIL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE**

Il est proposé de renouveler le bail consenti à la gendarmerie située au 2 rue de l'île des Faisans pour une durée de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, moyennant un loyer annuel de 130 430 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS - 1 abstention : M. ELIZALDE

#### **066.2011 - ANNÉE 2011-2012 - CRÉATION D'EMPLOIS D'AGENTS AUXILIAIRES**

Le fonctionnement des écoles, des services périscolaires et extrascolaires, ainsi que les nécessités de remplacer les agents titulaires absents, imposent le recrutement de personnel auxiliaire pour une durée limitée à l'année scolaire 2011/2012, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012 aux conditions définies.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

#### **067.2011 - RÉTROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CONCESSION AU NOUVEAU CIMETIÈRE**

Il est décidé d'accepter la rétrocession à la commune de la concession de Mme Marie Micheline URCELAY-CLAY située au nouveau cimetière aux conditions habituelles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE M. BEITIA

#### **068.2011 - PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DU PONT - ACQUISITION FONCIÈRE**

Il est proposé d'acquérir une parcelle de terrain de 25 m<sup>2</sup> appartenant à M. LAVIGNASSE au prix de 150 € le m<sup>2</sup>, afin de permettre l'élargissement de la rue du Pont.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS - 1 abstention : M. ELIZALDE

SUR RAPPORT DE M. SALLABERRY

#### **064.2011 - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, M. le Préfet a souhaité que des mesures soient prises dans plusieurs directions.

La Commune d'ARBONNE pourrait être rattachée à l'ACBA à l'horizon 2018.

M. le Préfet souhaite également diminuer de façon sensible le nombre de syndicats intercommunaux existant dans le périmètre de la Communauté de Communes.

Tous les syndicats compétents en matière d'assainissement collectif seraient absorbés par les EPCI à fiscalité propre, à l'exception des syndicats débordant le périmètres des EPCI.

En ce qui concerne la compétence "collecte des déchets", M. le Préfet propose 3 hypothèses d'organisation :

- BIZI GARBIA assure la collecte et le traitement pour l'ensemble du territoire communautaire (+ les communes extérieures adhérentes) et reste syndicat isolé.
- L'ensemble des compétences collecte et traitement est transféré à la CCSPB (une solution, sous une forme restant à définir, est trouvée pour assurer le traitement des déchets des communes hors territoire communautaire, adhérentes à BIZI GARBIA). Disparition de BIZI GARBIA.
- La CCSPB assure la collecte sur l'ensemble de son territoire et le Syndicat BIL TA GARBI en assure le traitement.

En matière de lutte contre les inondations des rivières, M. le Préfet propose que cette compétence soit prise en compte intégralement par la Communauté de Communes.

Pour la compétence "scolarité", le schéma propose une prise de compétences par la Communauté de Communes.

M. le Préfet propose également une fusion du Syndicat d'Aménagement de la Baie de St Jean de Luz avec la Communauté de Communes.

La schéma examine également la fusion du Syndicat Mixte pour le Fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Maurice Ravel, du Syndicat du CES de St Jean de Luz, du Syndicat du Centre de Secours de St Jean de Luz et du Syndicat du Bassin de la Nivelle qui traite de la gestion du barrage.

Le Conseil Municipal se prononce sur chacun de ces volets.

M. le Maire indique que M. le Préfet nous a saisis pour avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dont l'objectif est à la fois d'achever la carte intercommunale, de rationaliser le périmètre des EPCI, et de simplifier le réseau des syndicats.

Plutôt que de conduire une réflexion isolée, commune par commune, il nous a semblé plus opportun d'avoir une approche globale du sujet, et de délibérer sur la base d'un texte commun élaboré au niveau de la CCSPB.

C'est la raison pour laquelle nous avons positionné notre conseil municipal aujourd'hui, soit après la tenue du conseil communautaire hier soir, de façon à ce que nous puissions délibérer en toute connaissance de cause et à la lumière des avis émis par les élus communautaires.

Ainsi, le conseil communautaire a apporté un certain nombre de modifications à la version initiale du projet d'avis que vous avez reçu avec la convocation au conseil municipal de ce soir. C'est la raison pour laquelle nous vous avons remis sur table une nouvelle version du texte reprenant les modifications apportées par le conseil communautaire, signalées par une verticale à la marge ainsi que des amendements que je vous propose de rajouter en tant que commune d'Hendaye, qui apparaissent en grisé dans le texte.

M. le Maire précise qu'il avait été convenu au sein de la Communauté de Communes et du bureau communautaire, d'attendre que la Communauté de Communes ait réuni son conseil communautaire pour pouvoir avoir, dans toutes les communes, une même voix sur les grands sujets, même si elle peut être un peu différente.

Il indique que la veille, en conseil communautaire, l'analyse s'est faite point par point et le vote a eu lieu point par point. Il demande aux élus comment ils souhaitent procéder.

Les élus souhaitent un vote global.

La loi du 16 décembre 2010 relative à la Réforme des Collectivités territoriales prévoit que les Préfets sont chargés d'élaborer un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Celui-ci devra être arrêté avant le 31 décembre 2011.

Par lettre en date du 26 mai 2011, Monsieur le Préfet des PYRÉNÉES ATLANTIQUES nous transmettait un projet de Schéma, élaboré par les services de l'Etat, après consultation de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Il appartient maintenant à la COMMUNE d'HENDAYE d'émettre un avis « sur les propositions de modification de la situation existante qui le concerne dans un délai de trois mois ».

M. ECENARRO intervient en ces termes :

Sur la forme :

- comme nous l'avons déjà dit lors de la séance précédente, nous dénonçons la méthode :

- . une « concertation » dans la précipitation puisque les délais de réponse au projet de schéma proposé par le Préfet sont extrêmement courts, de l'ordre de 3 semaines,
- . un projet de schéma qui ne s'appuie sur aucun audit, aucune simulation technique, fiscale ou financière préalable, permettant d'éclairer la décision des élus,
- . un projet de schéma qui élude les problèmes sociaux ou environnementaux qui en résulteraient.

- compte tenu de l'importance majeure que revêt ce dossier :

Nous regrettons que la municipalité n'ait pas jugé utile de réunir une commission plénière, préalablement à la séance du conseil municipal de ce jour,

Nous regrettons aussi que cette séance du conseil se tienne le dernier jour du délai fixé par le Préfet.

Nous regrettons que la délibération qui nous a été transmise en prévision du conseil municipal de ce soir ait encore fait l'objet de modifications. Nous découvrons à l'instant ce rapport sur table.

Par ailleurs, lors du Conseil Communautaire qui s'est tenu hier, la « Communauté de Communes Sud Pays Basque » s'est exprimée sur ce sujet au nom de tous ses membres (y compris la Ville d'Hendaye), alors que le Conseil Municipal Hendayais ne s'est pas encore prononcé. Monsieur le Maire, nous trouvons la méthode assez cavalière.

Sur le fond :

La réforme territoriale soulève auprès des élus de tous bords, de nombreuses inquiétudes.

Dans le projet qui nous est proposé par le Préfet, à l'exception de la décision qui pourrait être prise eu égard à la commune d'Arbonne, commune avec laquelle nous sommes solidaires, le périmètre de notre « Communauté de Communes » n'est pas remis en cause.

Ce qui nous pose par contre problème dans ce projet, c'est le volet qui traite des compétences, qu'il s'agisse de nouvelles compétences (gestion du port de plaisance et aménagement de la baie par exemple) ou du transfert de compétences actuelles à d'autres structures intercommunales (gestion des déchets).

Il est à notre sens inacceptable que le port de plaisance ayant été financé par la Ville d'Hendaye depuis sa création en 1993, sa gestion puisse à présent être transférée à la communauté de communes (CCSPB). En effet, conformément à nos prévisions, notre port dégage depuis quelques années des bénéfices, et ces bénéfices doivent être investis dans la zone portuaire hendayaise, à l'exclusion de toute autre zone portuaire...

En matière de gestion des déchets, nous respectons le choix des communes adhérentes au syndicat Bizi Garbia.

Nous désapprouvons cependant :

- votre postulat qui consiste à ne pas dissocier les compétences collecte et traitement, pour l'ensemble des 12 communes membres
- ainsi que le retrait envisagé par Hendaye du syndicat BIL ta GARBI au profit de BIZI GARBIA. Il nous semble en effet intéressant et sécurisant, de diversifier les techniques et les lieux de traitement des déchets, en nous appuyant sur les deux structures existantes.
- dans le choix qui est le vôtre, l'intégralité de « la compétence déchets » (collecte et traitement) sera transférée soit à la Communauté de Communes, soit au syndicat Bizi Garbia. Cela signifie, que la Ville d'Hendaye se séparera de son personnel chargé de la collecte des déchets. Ce personnel changera d'employeur et sera donc transféré soit à la Communauté de Communes (CCSPB) soit à BIZI GARBIA...

Bien sûr, vous avez mis quelques annotations qui semblent dire qu'on voudrait protéger ce personnel de ce qui pourrait lui arriver. Nous pensons que ce sont des vœux pieux parce qu'une fois que les délibérations sont prises, que le personnel a changé d'employeur, l'employeur est libre de gérer son personnel comme il l'entend et cela, vous le savez aussi bien que moi.

Nous contestons la pertinence d'une telle décision, eu égard au personnel, mais aussi eu égard au service rendu à nos concitoyens (nous émettons en effet quelques réserves sur un service de collecte des ordures ménagères performant, répondant à l'attente toujours plus exigeante des usagers, qui serait piloté à l'échelle des 12 communes membres de la CCSPB).

En conclusion, nous estimons que ce projet de Schéma Départemental souffre d'un manque de lisibilité, de cohérence, de pertinence et d'attractivité, puisqu'il ne met pas en évidence, l'intérêt que les collectivités locales auraient à y adhérer.

En quoi les mesures proposées sont-elles de nature à améliorer le service rendu, induire des synergies ou réduire des coûts ? Nous n'en savons rien !

Dans votre délibération, vous exprimez un « avis globalement favorable », assorti d'une « réserve sur le droit à revenir sur ces différents points par une délibération ultérieure ».....

Il nous semble illusoire d'imaginer, qu'après avoir formulé votre avis « globalement favorable » une délibération ultérieure du conseil municipal puisse modifier la décision qui sera prise par le Préfet en fin d'année.

Monsieur le Maire, chers collègues, à votre délibération peu enthousiaste mais lourde de conséquences pour Hendaye, qui se résume à un « oui mais », nous préférons opposer notre profond désaccord.

M. le Maire pense que cette intervention a dû être rédigée avant la réunion de la Communauté de Communes de la veille, car il y a des choses qui sont dites qui ont été très claires hier et qui ont été rectifiées. Il y avait une représentante de son groupe à cette réunion, et il ne sait pas si elle a bien rendu compte des débats.

Pour la date du vote, il avait été convenu au sein du bureau communautaire, qu'aurait lieu d'abord le vote de l'intercommunalité pour qu'ensuite, il y ait un vote à peu près commun de toutes les communes. C'est la Communauté de Communes qui a donné le tempo ; le conseil communautaire ayant eu lieu hier, nous avons réuni le conseil municipal aujourd'hui, étant donné qu'il faut voter avant le 31 août. Si on ne délibérait pas avant cette date, cela voudrait dire qu'on était d'accord avec ce que disait le Préfet et la chose était entérinée.

En ce qui concerne le port de plaisance, on a été très clair depuis le début, et je l'ai été encore hier. La compétence "port de plaisance" reste à Hendaye et ne sera pas transférée. Pour cela, il

aurait fallu que le Syndicat d'Aménagement de la Baie de St Jean de Luz prenne la compétence du port de Larraldenia à Ciboure. Il prend 2 autres compétences, mais pas celle-là. Donc, il n'y a aucun danger. Là-dessus, je suis très clair et très ferme, et vous pensez bien que je suis assez au courant pour ne pas céder.

En ce qui concerne BIL TA GARBI et BIZI GARBIA, le Préfet proposait que la collecte soit faite par la Communauté de Communes et le traitement par BIL TA GARBI. Dans la proposition faite par la Communauté de Communes, il était question jusqu'à hier, de faire 2 propositions :

- C'est BIZI GARBIA qui assurait la collecte et le traitement
- C'est la Communauté de Communes qui assurait la collecte et le traitement

et on en restait là. Or, nous faisons partie pour le traitement, de BIL TA GARBI. Nous avons donc demandé et obtenu -il y a eu un vote à ce sujet-, que la troisième proposition soit retenue parce que, effectivement, nous sommes d'accord, nous n'avons pas eu le temps d'analyser les retombées qu'il peut y avoir. En fait, les trois possibilités vont être étudiées, et une fois qu'on aura les études chiffrées, à ce moment-là, on décidera pour laquelle nous sommes d'accord.

En ce qui concerne l'avis "globalement favorable", je vous signale que c'est nous hier, qui avons demandé à le rayer, ainsi que le "néanmoins" situé à l'avant dernier paragraphe.

C'est très clair, nous n'avons pas voté pour un "globalement favorable" et ce soir non plus.

M. ECENARRO : je me permets M. le Maire, de réitérer mes propos de tout à l'heure. Je trouve absolument anormal qu'une Communauté de Communes puisse émettre un vœu à travers ses membres représentés, sans que les conseils municipaux membres aient préalablement pris position et débattu du sujet. Si cela ne vous choque pas, moi ça me choque, je regrette. C'est un point de désaccord.

M. le Maire : pas moi. On est là ce soir pour voter.

M. ECENARRO : on est là ce soir pour discuter de ce dossier. Dans ce dossier, cette procédure nous choque. C'est vrai que vous allez rayer par-ci "globalement", rayer par-là des parenthèses, mettre des avis qui ne sont que des vœux pieux. La formule c'est qu'on vote pour quoi et comment aujourd'hui ?

M. le Maire : on vote pour le schéma global.

M. ECENARRO : c'est un gruyère ; il y a autant de trous que de parties dures. Vous dites qu'il y a plein de parties dures et quelques trous ; nous on dit, qu'il y a plein de trous et quelques parties dures. On n'est pas d'accord et vous vous êtes d'accord, c'est tout.

M. le Maire : nous, on est d'accord, parce que de toute façon, on n'a pas le choix. Parce que, l'histoire de la collecte par la Communauté de Communes, que vous le vouliez ou pas, il faut y passer, c'est tout. On essaie de faire la meilleure des choses, c'est pour cela d'ailleurs qu'on attend d'avoir tous les éléments pour faire le meilleur choix. Mais ce choix, si on ne le fait pas, c'est le Préfet qui le fera à notre place. Je préfère quand même faire un choix qui nous convienne, même si ce n'est pas l'idéal, plutôt que d'attendre que ce soit le Préfet qui nous dise "vous ferez cela". Vous pouvez être fort de tout ce que vous voulez mais, hélas, au-dessus de nous, nous avons le Préfet, l'Etat, et c'est lui qui, en l'occurrence, commande. Et nous serons obligés de passer par les fourches caudines. Je pense qu'il vaut mieux que nous-mêmes, nous choissions la moins mauvaise des solutions.

Mme KEHRIG : je voudrais juste revenir sur un point, puisque tout à l'heure vous sembliez avoir des doutes sur ma capacité à transmettre les messages, juste une chose, c'est que tous les maires qui ont pris la parole hier soir l'ont fait en disant et en rapportant les délibérations prises

en conseil municipal. Effectivement, ce sont ces textes des délibérations qu'ils ont portés hier soir au niveau de la Communauté des Communes, tous ceux qui ont pris la parole.

M. le Maire : pas tous. Nous aussi on a pris la parole.

Mme KEHRIG : oui mais pas au titre de la délibération prise en conseil, puisque c'est ce soir.

M. le Maire : il avait été convenu, je vous le répète, qu'on devait attendre d'abord de voter en Communauté de Communes avant de voter en Conseil Municipal. Il y en a qui l'ont respecté, et il y en a qui ne l'ont pas respecté. Il y a d'autres communes qui n'ont pas voté et qui votent ce soir.

M. BEITIA : sur ce problème de stratégie ou de tactique, hormis les effets de manches de certains, comme on a pu le voir dans la presse, dont notamment sur le ramassage des déchets, je m'interroge. Certains ont débattu sur un projet de la Communauté de Communes qui a été très fortement amendé sur le texte que nous avons aujourd'hui. La date butoir est demain.

En fin de compte, ils ont délibéré sur un texte qui n'est pas bon, et ils ont pris des positions plus que partielles et avec un document qui n'est pas réel. Et cela, à mon avis, ça ne va pas. Alors, là-dessus, que ce soit bien clair et qu'il n'y ait aucune ambiguïté, ce qui vous est proposé ce soir, c'est qu'on se réserve le droit de revenir sur ces différents points puisqu'on est tous quand même convaincus qu'un sujet aussi important, aurait nécessité un débat un petit peu plus long, et surtout des bases financières importantes. Parce que là, pour les déchets et pour le traitement des déchets, on a passé l'été, où on a entendu, y compris des autres communes, tout et n'importe quoi, et notamment au niveau de BIZI GARBIA. Parce qu'une grosse manne de BIZI GARBIA vient aussi des ordures que BIL TA GARBI donne et qui permet de faire baisser le prix de la tonne au niveau des communes concernées. Il faut faire un petit peu attention, et je crois que le débat mérite effectivement une étude de fond, et c'est ce qu'on propose ce soir.

M. ETCHEVERRY : si je comprends bien, pourquoi voter ?

M. le Maire : parce qu'on nous demande de voter, ce n'est pas nous qui menons les débats.

M. ETCHEVERRY : non, on n'est pas obligé.

M. le Maire : si tu ne votes pas, on considère que tu es d'accord avec ce que propose le Préfet.

M. ETCHEVERRY : oui mais ça, c'est la menace. BIARRITZ n'a pas délibéré.

M. le Maire : ça la regarde. Si après, BIARRITZ, doit faire ce que dit le Préfet.

M. ETCHEVERRY : j'entends l'obligation que le Préfet impose. Et d'ailleurs, c'est un peu cela qui est inquiétant pour nous. Quel est l'avenir de la liberté de la commune d'HENDAYE et des autres communes si, maintenant, nous devons voter sous dictat du Préfet. Le Préfet, normalement, est là aussi pour aider plutôt les communes, servir le public au mieux.

Je ne reviens pas sur le délai des 3 mois, vous l'avez dit vous-mêmes. Mais qui, dans le privé, ose prendre une décision sans les éléments fiscaux, sans les éléments financiers. Et en trois mois sans tous ces éléments, qui n'a jamais pris une décision ici pour soi ou pour les autres.

M. le Maire : on n'est pas dans le privé ici.

M. ETCHEVERRY : on n'est pas dans le privé, mais pourquoi faire plus mal que dans le privé, parce qu'on est dans le public ? Ce n'est pas à vous que je le reproche. Mais ce débat, il faut qu'on l'ait. Jusqu'où on va accepter justement de débattre de cette façon là ? Jusqu'où on va

accepter que le Préfet nous fasse pression, et que fait-on alors de notre démocratie, de cette responsabilité que nous avons de discuter, de débattre, de trouver les meilleures formules ? Moi, je pense que ici, nous avons l'occasion, d'une manière ou d'une autre, de marquer le coup.

M. le Maire : oui, mais tu prends un risque. Parce que si ce n'est pas le bon choix qu'on nous impose, qu'est-ce qu'on va faire ?

M. ETCHEVERRY : de toute façon, quand tu vois que pour un schéma départemental, une autorité publique est capable de faire avaler et avaliser en 3 mois à toutes les communes du Pays Basque un tel débat, quel est notre avenir ? Où va-t-on ?

M. le Maire : pour l'instant, on donne notre position.

M. BERRA : mais la machine est en route déjà depuis quelques temps. Déjà, il y a eu un précédent, c'est-à-dire qu'à la constitution de la Communauté des Communes Sud Pays Basque, la municipalité d'HENDAYE n'avait pas souhaité adhérer à l'origine. Et à un moment, on a bien été obligé d'y aller, sous dictat de M. le Préfet. Donc déjà en 2005, on aurait pu ou on aurait dû faire quelque chose à ce moment là.

Maintenant, une fois que la réforme du schéma des collectivités territoriales est en route, aujourd'hui le choix que l'on fait, c'est justement d'essayer de l'accompagner au mieux de ce que l'on peut parce que de toute façon, à moins qu'on descende tous dans la rue, et qu'on bloque tout, le schéma petit à petit, fait son chemin. Nous, le parti qu'on a pris, effectivement, c'est d'essayer -alors, c'est peut-être un vœu pieu et on ne va pas trop y arriver- mais ce qu'on essaie de faire, c'est d'orienter ou de voir au mieux.

Je reviens au niveau de la méthode : ce qui avait été convenu au niveau de la Communauté de Communes, c'est que le schéma qui avait été proposé par le Préfet soit d'abord un petit peu débroussaillé et débattu au niveau de la Communauté de Communes, et qu'ensuite chaque municipalité débattenne sur le même texte.

Effectivement, il y a des communes, soit qui n'ont pas compris, soit elles ont voulu aller plus vite que la musique parce que, effectivement, il y avait cette date de fin août, pendant les vacances et on a tous déploré cela.

La première chose qu'on a faite, c'était de demander un délai et de surseoir, mais on n'a pas été écouté. Mais la méthode c'était celle-là.

Le travail qui a été fait hier, c'était qu'on se mette d'accord sur un nouveau texte et que ce nouveau texte soit proposé. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les municipalités de la Communauté de Communes ont débattu chacune dans leur coin, avec leurs petits amendements, sauf les communes d'ARBONNE, d'ASCAIN et nous-mêmes qui débattons avec le texte qui a été convenu hier. Notamment, au niveau des déchets, il y a un grand changement. On nous dit que la collecte et le traitement des déchets doivent être remis au niveau de la Communauté de Communes. On refuse, on garde tout et on va peut-être gagner 6 mois ou un an, mais à un moment ou à un autre, il faudra y aller.

Dans le schéma qui était proposé au départ, il n'y avait que les deux possibilités, c'est-à-dire BIZI GARBIA et les collectes au niveau de la Communauté des Communes. Nous, ce qu'on a dit, c'est qu'on ne peut pas ne pas analyser la troisième voie, c'est-à-dire BIL TA GARBI qui a aujourd'hui un savoir-faire. Cela a fait l'objet de débat hier soir et donné lieu à un vote : 19 contre 16. Effectivement, il y a 16 communes qui ont dit qu'elles voulaient rester avec BIZI GARBIA, d'autres souhaitent étudier également la possibilité de faire la collecte avec la Communauté de Communes et le traitement avec BIL TA GARBI.

En ce qui concerne l'aménagement des rivières et lutte contre les inondations, la Communauté de Communes va prendre en charge la gestion du barrage de St Pée.

Pour ce qui est de la scolarité, ce sont les syndicats qui existent qui sont dans le collimateur.

Concernant l'aménagement de l'espace, on voit bien que *"les transferts de compétences "gestion du port de plaisance" et "aménagement de la baie" apparaissent plus complexes à mettre en œuvre. La prise de compétence "gestion des ports" imposerait de dessaisir la commune d'HENDAYE du devenir de son port, ce qui n'est pas son souhait"*. Cela, on l'a fait rajouter noir sur blanc.

Il ne faut pas se leurrer. Je vous rappelle quand même qu'on a reçu en préambule à tout ça, pas mal de documents, dans la torpeur de l'été, je vous l'accorde, le projet de schéma départemental, la loi du 16 décembre 2010, etc... Il est indiqué que "concrètement, le Préfet pourra, dès sa publication au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013, créer un EPCI à fiscalité propre, modifier le périmètre d'un EPCI existant, ou procéder à la fusion d'EPCI dont un au moins est à fiscalité propre. Il pourra également dissoudre tout syndicat de communes ou syndicat mixte, modifier le périmètre de tout syndicat de communes ou syndicat mixte, ou procéder à la fusion de tout syndicat de communes ou syndicat mixte".

Donc, tu as raison, il se donne tous les pouvoirs. Après, est-ce qu'il va les utiliser ou non, c'est un autre débat. Quand même, l'état des lieux qui est fait, c'est que sur l'ensemble du département, je vous fais grâce de toutes les communautés de communes, ce qui nous concerne, ce sont les syndicats et l'organisation de notre territoire. Sur l'ensemble du département, on dénombre 266 syndicats, des syndicats à vocation multiple, etc... Dans les enjeux et les objectifs, je reviens, dans le privé, normalement, on se donne des objectifs et ils sont normalement chiffrés. Là, on n'a pas d'objectifs chiffrés. On a simplement 4 éléments :

- adapter la structuration
- renforcer les intercommunalités
- apporter une réponse à la sensibilité du milieu aux pollutions de toute nature
- rechercher le périmètre pertinent

mais, à aucun moment, il n'est dit que de 266 syndicats on va passer à 50 ou à 30. Mais là, il y a sûrement un objectif chiffré que l'on ne connaît pas. Effectivement, si chacun dans nos communes et dans nos intercommunalités on débat pour rester au point où on est, c'est sûr qu'on va droit dans le mur. Nous, le pari qu'on a pris, c'est de voir un peu comment on peut accompagner au mieux et de dire ce que l'on peut lâcher, ou ce qu'on ne lâchera pas. C'est une partie de négociations qui sera complexe, difficile, mais si déjà, au niveau de la Communauté de Communes, on va chacun dans son coin, on ne va pas aller très loin.

M. VIEIRA : je voudrais juste réagir à l'intervention de Jean-Baptiste ETCHEVERRY. Une fois de plus, tu as posé le problème là où il doit être posé, c'est-à-dire au niveau politique. J'ai retenu ta question "que devient notre démocratie ?", parce que c'est ça le fond du débat.

Je voudrais simplement rappeler qu'un Préfet ne décide rien du tout. Un Préfet exécute les ordres que lui donne son patron. Son patron, c'est le Ministre de l'Intérieur. Je n'ai pas connaissance aujourd'hui que nous ayons en la matière quelqu'un qui soit très soucieux de faire vivre la démocratie. Et je différencie ces deux éléments ; cette analyse là, à laquelle nous avons les moyens de répondre (je crois savoir qu'il y aura dans quelques temps des élections), mais je dis aussi que les explications techniques qui nous ont été données, moi j'approuve la façon dont la Communauté de Communes a décidé de travailler.

Après tout, on a un texte qui nous tombe, on sait que ce n'est absolument pas une méthode démocratique, on essaie d'analyser un peu et de débroussailler les choses, et on demande à chaque conseil municipal de prendre ensuite ses décisions. Moi, ça ne me choque pas du tout. Mais, ça ne répond pas à la question que tu as posée, qui est effectivement que, comme disait M. BERRA, "on va dans le mur", mais non, dans le mur, on y est, et on y est depuis un moment. Et nous nous retrouverons de plus en plus dans des situations de cette nature là, où sur un tas de sujets extrêmement importants, la démocratie disparaît. Nous en sommes là. Je voulais te dire mon accord avec ce que tu as évoqué, parce que je crois que le fond du problème, la

vérité, elle est là. Par contre, nous avons essayé de répondre, à notre façon. C'est toujours critiquable, mais je suis d'accord avec le système qui avait été retenu.

M. ELIZALDE : aujourd'hui, le vote qu'on nous demande de donner est un vote sur la réforme territoriale. Il nous semble tout d'abord, comme cela a été dit ici, que ce vote intervient dans la précipitation, et qu'il y a beaucoup d'inconnues, notamment au niveau financier. Je souhaitais aussi amener le débat un peu plus loin. Déjà, sur la décision. Qui c'est qui décide ? Est-ce que les habitants de ce pays n'ont pas le droit de décider quel doit être leur avenir, l'avenir de notre territoire sur le plan institutionnel. Est-ce qu'il n'y a que les 33 que nous sommes ici + les élus de la Communauté de Communes ? Au final, les habitants, on les "squizze" complètement.

Ensuite, je voudrais rappeler aussi que les élus, beaucoup de mairies, les habitants du Pays Basque nord ont manifesté plusieurs fois leur volonté pour que ce territoire soit doté d'une institution propre. Et, bien évidemment, ce que nous voyons dans ce texte, c'est qu'on n'en parle pas du tout. Enfin, cela démontre, une fois de plus, que la seule chose qui vaille quand on parle du Pays Basque, c'est la négation.

Aujourd'hui, ce que l'on va voter, ce n'est pas un vote pour ou contre la Communauté de Communes, c'est quelque part un vote pour ou contre cette réforme territoriale, qui nie complètement la réalité politique, sociale et culturelle du Pays Basque qu'on ne prend pas du tout en compte. Cette décision, comme il l'a été dit, évidemment est une décision politique où on nous demande d'entériner cette mort.

Cette décision vient, comme l'a dit très justement M. VIEIRA, d'en haut. C'est-à-dire que Paris a fait et a décidé pour nous au final. Puisque si nous sommes d'accord avec le Préfet, tout ira bien ; si nous ne sommes pas d'accord, et que lui pense que de toute façon, les choses sont ainsi, il le fera quand même. Il me semble à ce niveau, qu'il aurait pu être possible, car je pense qu'on ne peut pas accepter un tel état de fait, qu'au niveau de la Communauté de Communes, et pas HENDAYE tout seul, on refuse tout simplement de mener le débat en l'état. Sinon, au final, on accepte le jeu du Préfet, et du gouvernement en place dans l'Etat français. Et je crois qu'on ne peut pas l'accepter.

Aujourd'hui, comme je l'ai dit tout à l'heure, je peux être d'accord sur le dernier point. Mais on ne me demande pas de voter sur un point, on me demande de voter sur la réforme territoriale, laquelle ne prend pas du tout en compte l'avenir du Pays Basque. Je suis désolé, mais je ne peux pas voter pour.

Enfin, et vous l'aurez compris, BIHARKO HENDAIA revendique une institution propre au Pays Basque nord, et c'est le message qu'on veut faire passer aujourd'hui, dotée de compétences larges qui, à terme, devra être adoptée par la majorité des habitants de ce pays.

M. BEITIA : je vais quand même te répondre avec un peu d'humour sur l'entité "Pays Basque". Il y a quand même une chose qui m'a choqué, c'est la première carte. Je ne sais pas si vous l'avez regardée. Parce que la réflexion qui a été menée dans le cadre de la réforme territoriale, c'est de regrouper des territoires où notamment, il y a peu de monde, et on est en pleine construction européenne, et le débat il est là, c'est qu'on considère qu'en France, il y a trop de clochers, il y a trop de communes, il y a trop de syndicats. Le projet de réforme territoriale est d'essayer de mettre en place une lisibilité en regardant un petit peu l'exemple de nos voisins scandinaves ou de nos voisins allemands. Mais la France, ce n'est ni la Scandinavie, ni l'Allemagne.

Par contre, pour te répondre avec un peu d'humour, si dans le cadre du projet présenté par le Préfet, notre représentant de la République, on regroupe l'ancienne communauté de communes de Basse Navarre, celle de Baigorri/Garazi, celle de Iholdy, cela fait déjà une communauté de communes.

Si, d'un autre côté, on regroupe au niveau de la communauté d'agglomération, ce qui existe sur l'ancien BAB, Errobi et Nive/Adour, il ne restera que 3 entités, et en comptant la Soule qui a récupéré une commune béarnaise, 4 entités au niveau du pays basque. Bientôt, on va arriver à

des fonctionnements d'entités qui vont rappeler un petit peu les anciennes provinces de la royauté.

Moi, ce qui me fait peur, et qui me fait peur aussi sur la prise de compétences au niveau des communautés de communes, et c'est la raison pour laquelle je reste aussi réservé, c'est qu'à force de faire et de mettre en place des machines de plus en plus énormes, par exemple, sur l'adduction d'eau, quand on voit les problèmes de la vallée de Baigorri, de Garazi, ou les problèmes de St Palais sur l'irrigation, on va mettre en place un brouhaha avec des délégués de communes, et cela va devenir totalement ingérable.

Par rapport à notre communauté de communes, j'émet un bémol au niveau des déchets, en disant que le ramassage des ordures est un travail de proximité. Si l'on concentre tous les camions à St Pée sur Nivelle ou ailleurs, quand on aura un problème l'été, tout simplement parce que le soir à la plage, on a besoin de ramasser des poubelles, c'est le quotidien du mois de juillet et du mois d'août, on ne soit pas obligé d'aller défrayer un camion qui va venir de je ne sais pas où. Et c'est là qu'est le problème. Il y a effectivement un débat de rationalisation ; il est peut être important. Il y a un débat aussi au niveau des syndicats, parce que c'est aussi une économie au niveau du contribuable, et dans la crise que nous vivons, il est aussi important que le politique remette un peu à plat ces fonctionnements. Mais, faisons attention où nous allons.

M. BERRA : je voudrais donner une précision quand j'entends que la Communauté de Communes n'aurait pas du, etc.. ; je prends la fin du texte sur lequel on a travaillé, la conclusion était la suivante:

*"dans ces conditions, il est proposé au conseil communautaire d'émettre un avis globalement favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques".*

C'est à travers le débat d'hier soir qu'on a fait enlever cette phrase, qui n'existe plus. Du coup, à partir du moment où on enlevait cette phrase, le "néanmoins" du paragraphe suivant n'avait plus lieu d'être. Donc, il y a un texte par rapport à la réforme territoriale et à la prise en compte de la spécificité Pays Basque, qui a été voté. Le paragraphe final est le texte qu'avait proposé HENDAYE.

Le débat d'hier soir a servi à cela. Dans la méthode, on a voulu amender un texte en conseil communautaire et qu'ensuite, les communes votent par rapport à ça. Les communes qui ont voté avant nous ont voté pour un avis globalement favorable. Je voulais apporter cette précision.

M. ECENARRO : à M. BERRA qui a rappelé l'épisode de l'intégration forcée de la ville d'HENDAYE à la Communauté de Communes, je voulais simplement rappeler qu'à l'occasion de cette décision, puisque le Préfet et le Ministère, l'Etat nous obligeant à intégrer la Communauté de Communes, il a fallu quand même voter. Le vote de la commune d'HENDAYE a été NON.

Dans ce cas d'espèce, la problématique est différente. C'est-à-dire que vous êtes en train de nous expliquer que nous sommes en plein dans un débat de ni/ni. Moi, ce débat ne m'intéresse pas. Chacun ici, à sa manière, y compris comme notre ami Richard le dit, je crois qu'il faut être plus clair sur ce que l'on veut et sur ce qu'on ne veut pas. Aujourd'hui, nous aurions souhaité personnellement une décision beaucoup plus tranchée, c'est-à-dire qu'on a des creux, on a des pleins, on a des vides, et vous, vous dites ça nous va ; on met des annotations. Mais, encore une fois, ces annotations n'ont aucune valeur, vous exprimez un vœu, c'est tout.

M. BERRA : de la même façon que le NON de 2005, c'est pareil. On avait dit NON, mais n'empêche qu'on y est à la Communauté de Communes.

M. ECENARRO : sauf que nous, on a dit NON. Et aujourd'hui, vous êtes en train de dire oui/oui mais non. Seulement, vous enfourchez cette bicyclette et vous vous inscrivez dans la démarche préfectorale. Je trouve que c'est regrettable. Et je reviens sur la démarche, encore une fois, on ne peut pas être des élus satisfaits quand on met vraiment les élus devant le fait accompli, on

raisonne au niveau de la Communauté de Communes, on délibère et on vient voir le Conseil Municipal après en lui disant, "hier, on a décidé que". Ce n'est pas raisonnable et c'est inacceptable. Si cela vous va dans le fonctionnement, permettez quand même que nous ayons un avis divergent et ça ne nous va pas du tout.

Je rappelle simplement que M. le Maire fait partie de la Commission Départementale de Coopération. Il a assisté à Pau à une réunion le 27 avril et une deuxième le 5 mai. Il est membre de la commission restreinte de cette Commission Départementale, et à aucun moment il n'y a eu de débat dans cette salle. Si ça ne vous choque pas, moi ça me choque.

M. le Maire : ces deux réunions ont eu lieu tout à fait au début, et on n'avait même pas les textes. Depuis, on n'a pas discuté et on n'a pas eu d'autre réunion. Je n'ai pas là-dessus mon point de vue à donner.

M. ECENARRO : M. le Maire, on ne peut pas en être satisfait, c'est tout ce que je veux dire.

M. le Maire : c'est facile à dire. Effectivement, on peut dire NON là aussi et aller au tribunal, et être obligé au final. Ce n'est pas la peine de batailler là-dessus parce que la réforme territoriale n'est pas uniquement pour la Communauté de Communes Sud Pays Basque mais c'est pour toute la nation, il n'y a pas que nous.

M. ETCHEVERRY : ce débat démontre quand même qu'il y a un besoin de débat. Parce qu'on sent bien que chez vous aussi, il y a des positions qui se rapprochent assez de la nôtre, au moins sur la méthode. Je comprends que vous soyez dans l'obligation, du moins que vous vous croyez dans l'obligation de donner une réponse conforme aux attentes du Préfet.

M. le Maire : non, pas conforme.

M. ETCHEVERRY : conforme au niveau des dates. Mais, il me semble aussi qu'il faudrait qu'on sauve notre honneur d'élus, et que nous sommes des élus qui représentons des citoyens, et que nous ne pouvons pas accepter des débats à n'importe quelles conditions. Au moins à titre personnel, se joue une question d'amour propre, et d'amour propre citoyen. Ce soir, franchement, j'ai l'impression d'être dans une maternelle avec un instituteur des années 50. Je crois que d'une façon ou d'une autre, on doit faire apparaître ce mécontentement. Je crois qu'on ne peut pas rester avec une réponse aussi simple ; sans ça, on se déshonore un tout petit peu. Je crois que c'est trop gros ce qui nous est demandé, c'est vraiment insupportable me semble t'il. C'est pour ça que je dis qu'il nous faut un débat ; autrement, on est réduit à quoi ? Si pour un schéma départemental, pour un schéma de l'avenir d'HENDAYE, on est condamné à réfléchir et décider en 3 mois, ce jeu là, moi je le refuse. Je pense que nous savons tous ici qu'en 3 mois, nous n'avons pas les moyens de bien répondre, de bien faire notre boulot. Alors pourquoi aller le faire, parce qu'on nous dit de le faire ? et notre conscience ? Elle devrait nous dire quand même des choses.

M. le Maire : c'est pour cela qu'on met des réserves justement. De toute façon, qu'on le veuille ou non, on est obligé d'en passer par là. L'exemple est très bon quand l'intercommunalité s'est mise en place. On n'était pas d'accord et il a fallu qu'on y aille quand même. Il faut remettre les choses à leur place. Franchement, il ne s'agit pas là de l'avenir d'HENDAYE comme tu as l'air de le dire, il s'agit uniquement de la compétence de la collecte des déchets pour ce qui est du grand sujet qui concerne HENDAYE. Je crois franchement qu'il ne faut pas non plus dresser un tableau à ce point sombre, et c'est une réforme qui a été demandée par l'Etat.

M. ETCHEVERRY : j'en conviens. Mais est ce qu'on ne peut pas jeter un cri ?

M. BEITIA : pour rejoindre l'avis de M. le Maire, de toute façon, les choses sont claires. Le Préfet a essayé de jouer malin. Il a envoyé un projet de schéma, avec de grandes orientations, avec un

délai relativement court, et surtout l'été en période de vacances. Quand on lit la presse, dans tout le département, que ce soit en Béarn ou au Pays Basque, ça hurle de tous les côtés. Donc, ça veut dire que tout le monde est particulièrement concerné par ce schéma. En résumé, nous disons que la proposition de base de la Préfecture est refusée. C'est clair, net et précis. Après, vu le nombre d'amendements d'un côté et de l'autre et quand on se réserve le droit de revenir sur ces différents points, ça veut dire que de toute façon, on ne va pas plus loin dans la démarche. Mais, il faut quand même donner un avis parce que si on ne le donne pas, automatiquement, au 1<sup>er</sup> septembre le Préfet considérera qu'on est d'accord. C'est aussi l'ambiguïté de ce débat. Vu la façon dont c'est amendé, moi si j'étais Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques, je me dirais qu'il va falloir que je revoie un petit peu ma copie quand même.

Mme KEHRIG : pour reprendre les propos de M. HIRIART, Président de la Communauté de Communes, tous les petits paragraphes qu'on a rajoutés, notamment sur la gestion du personnel, sur le transfert du personnel, qu'on veut qu'il bénéficie des avantages sociaux actuels, etc.. ont été qu'évidemment, on veut tous la même chose, on ne veut évidemment pas les maltraiter. Donc c'est vrai qu'on se fait aussi plaisir en rajoutant ce genre de petits paragraphes, qui franchement n'apportent rien, mais rien du tout au débat.

M. le Maire : mais si on ne le met pas, vous allez le demander et c'est normal. Nous-mêmes on le veut. Si on ne l'avait pas fait, j'espère que vous nous auriez dit de le mettre.

M. ELIZALDE : par rapport à ce qui vient d'être dit, ça me paraît quand même assez grave et je me demande ce que je fais là aujourd'hui. En gros, je crois qu'il faudrait, même si c'est, comme vous dites, pour se faire plaisir, mais moi je ne crois pas que c'est pour se faire plaisir, dire au Préfet : Hendaye dit non à ta réforme. Maintenant, vous pouvez le prendre de tous les côtés que vous voulez, je crois que c'est le message qu'il faudrait faire passer aujourd'hui. Si on ne peut pas le faire, à ce moment là, il ne faut même pas qu'il nous demande notre avis. Il fait sa réforme, il vient et nous dit "messieurs, mesdames, la réforme elle est comme ça et vous n'avez qu'à l'appliquer maintenant" et puis c'est tout. Moi, au début, je pouvais entendre certaines choses, mais là, maintenant, c'est lamentable. J'espère qu'il l'entendra, ainsi que ceux qui sont au-dessus de lui, c'est lamentable.

M. SALLABERRY : je voulais faire remarquer que ce qui a été dit pour le port de plaisance est marqué dans ce texte.

La fin de la conclusion indique que : "la Commune d'HENDAYE se réserve le droit de revenir sur ces différents points par délibération ultérieure, au regard des études et analyses à venir.

Par ailleurs, la COMMUNE D'HENDAYE souhaite que dans le cadre de la réforme territoriale en cours s'engage un débat d'ensemble : l'organisation intercommunale ne peut s'envisager sans un système de gouvernance locale à l'échelle du Pays Basque, s'appuyant au minimum sur les outils existants que sont le Contrat Territorial Pays Basque, le Conseil des Elus et le Conseil de Développement. Le Pays Basque doit pouvoir bénéficier d'un dispositif territorial capable de porter une parole collective et forte sur les principales politiques publiques dans lesquelles ses intérêts sont en jeu et de conforter sa capacité à contractualiser. A cet effet, il est nécessaire et souhaitable que les éléments fondamentaux de la structuration du Pays Basque soient préservés et renforcés et ce, en lien étroit avec l'ensemble des intercommunalités".

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ - 8 VOTES CONTRE : M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Mme ANSAULT, Mme HARAMBOURE, M. ETCHEVERRY, Melle Christelle CAZALIS, M. SUERTEGARAY, M. ELIZALDE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20 h 00.

HENDAYE, le 30 août 2011

*Le Maire,*

*Jean-Baptiste SALLABERRY*

*AFFICHE A LA PORTE  
DE LA MAIRIE : le 31 Août 2011  
Le Maire,*